

NOTICE

1. Nom du médicament vétérinaire

Triquest 333 mg/ mL + 67 mg/mL suspension buvable pour chevaux

2. Composition

Un mL contient :

Substances actives :

Sulfadiazine	333 mg
Triméthoprim	67 mg

Suspension buvable opaque de couleur blanc cassé à jaune.

3. Espèces cibles

Chevaux

4. Indications d'utilisation

Chez les chevaux, traitement des infections dues à des microorganismes sensibles à l'association triméthoprim et sulfadiazine, notamment les infections des voies respiratoires supérieures, les infections urogénitales et des plaies.

5. Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité aux substances actives ou à l'un des excipients.

Ne pas utiliser en cas d'insuffisance rénale ou hépatique grave.

6. Mises en garde particulières

Mises en garde particulières:

Une résistance croisée a été démontrée entre la sulfadiazine et d'autres sulfamides. L'utilisation du médicament vétérinaire doit être soigneusement considérée lorsque les tests de sensibilité ont mis en évidence une résistance aux sulfamides car son efficacité pourrait être réduite.

En cas d'infections purulente, les associations triméthoprim-sulfamides ne sont pas recommandées du fait d'une efficacité diminuée dans de telles conditions.

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles:

Le médicament vétérinaire doit être utilisé avec prudence chez les animaux nouveau-nés et les animaux présentant de lésions hépatiques.

Une atteinte de la fonction rénale peut entraîner une accumulation et augmenter ainsi le risque d'effets indésirables en cas de traitement à long terme.

Pendant toute la durée du traitement, les animaux doivent avoir librement accès à de l'eau de boisson pour éviter une possible cristallurie.

Utiliser le médicament vétérinaire avec précaution chez les chevaux atteints de dyscrasie sanguine.

L'utilisation du médicament vétérinaire doit être basée sur l'identification et les tests de sensibilité du(des) pathogène(s) cible(s). Si cela n'est pas possible, le traitement doit être basé sur des informations épidémiologiques et la connaissance de la sensibilité des agents pathogènes cibles au niveau de l'exploitation ou au niveau local/régional.

Le médicament vétérinaire doit être conforme aux politiques officielles, nationales et régionales concernant les antimicrobiennes.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux:

Ce médicament vétérinaire contient de la sulfadiazine, un sulfamide qui peut provoquer des réactions d'hypersensibilité après contact cutané, inhalation ou ingestion accidentelle. L'hypersensibilité aux sulfamides peut entraîner des réactions croisées avec d'autres antibiotiques. Les réactions allergiques aux sulfamides peuvent parfois être graves. Ce médicament vétérinaire peut également provoquer une irritation de la peau ou des yeux. Tout contact cutané ou oculaire avec le médicament vétérinaire doit être évité. Cela est particulièrement important chez les personnes présentant une hypersensibilité connue aux sulfamides.

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau.

Si des symptômes apparaissent après l'exposition, notamment une éruption cutanée ou des difficultés à respirer et que l'irritation persiste, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Se laver soigneusement les mains après utilisation.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement:

Sans objet.

Gestation et lactation:

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation et de lactation.

Les études de laboratoire sur les rats et les lapins ont mis en évidence des effets tératogènes à des doses supérieures aux doses thérapeutiques.

Ne pas utiliser chez les juments gestantes et allaitantes.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions:

Les sulfamides potentialisés peuvent provoquer des arythmies fatales chez les chevaux sédatisés avec des agonistes des récepteurs adrénergiques alpha-2.

Surdosage:

des selles molles ou une diarrhée peuvent être observées. Ces signes se résolvent habituellement spontanément, mais les symptômes peuvent être traités, si nécessaire, par exemple par fluidothérapie en cas de déshydratation.

Incompatibilités majeures:

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

7. Effets indésirables

Chevaux :

Fréquent 1 à 10 animaux / 100 animaux traités):	Troubles gastro-intestinaux (p. ex. selles molles, diarrhée et colite).
Fréquence indéterminée (ne peut être estimé sur la base des données disponibles)	Réaction d'hypersensibilité (p. ex. urticaire). Inappétence. Troubles hépatiques.

	<p>Troubles rénaux, troubles tubulaires¹.</p> <p>Effets hématologiques (p. ex. anémie, thrombocytopenie ou leucopénie), hématurie, cristallurie.</p>
--	---

¹ obstruction tubulaire

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Si vous remarquez des effets indésirables, même s'ils ne sont pas mentionnés dans cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas fonctionné, veuillez contacter, en premier lieu, votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout événement indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou à son représentant local en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire du système national de notification : adversedrugreactions_vet@fagg-afmps.be

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Voie orale.

La dose recommandée par administration est de 30 mg des substances actives associées (soit 5 mg de triméthoprim et 25 mg de sulfadiazine) par kg de poids vif, correspondant à 7,5 mL de médicament vétérinaire pour 100 kg de poids vif, 1 ou 2 fois par jour. La fréquence d'administration dépend de la sensibilité des agents pathogènes impliqués et de la localisation de l'infection. Le traitement doit se poursuivre pendant cinq jours ou jusqu'à deux jours après que le cheval n'ait plus de symptômes, à raison d'une durée maximale de cinq jours.

Le médicament peut être administré le matin, avant la ration du matin. De même, lorsqu'il est administré deux fois par jour, la deuxième dose peut être administrée avant la ration du soir.

9. Indications nécessaires à une administration correcte

Afin de garantir une posologie appropriée, le poids doit être déterminé aussi précisément que possible. Une seringue suffit à traiter jusqu'à 300 kg de poids vif et chaque seringue est subdivisée en 11 graduations. L'équivalent d'une graduation suffit à traiter 25 kg de poids vif et le poids vif minimum pour le traitement est de 50 kg.

Avant de prélever la dose avec la seringue, le flacon doit être secoué vigoureusement.

Le médicament vétérinaire est administré par voie orale en introduisant l'embout de la seringue applicatrice à travers l'espace interdenteaire et en déposant la quantité requise de médicament vétérinaire à l'arrière de la langue. Immédiatement après l'administration, surélever la tête du cheval pendant quelques secondes pour veiller à ce que la dose soit avalée.

Après l'administration du médicament vétérinaire, fermer le flacon avec le bouchon, laver la seringue à l'eau et la laisser sécher.

10. Temps d'attente

Viandes et abats : 20 jours

Lait : Ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Ce médicament vétérinaire ne nécessite pas de conditions particulières de conservation.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur la boîte et le flacon après Exp. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire: 30 jours

12. Précautions particulières de conservation

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

BE-V663771

Flacon blanc en HDPE contenant 225 mL ou 450 mL de suspension, fermé par un bouchon à vis en PP inviolable blanc avec capsule en LDPE.

Chaque flacon se présente dans une boîte en carton et muni d'une seringue orale en PP.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la [base de données de l'Union sur les médicaments \(https://medicines.health.europa.eu/veterinary\)](https://medicines.health.europa.eu/veterinary).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots:

Alfasan Nederland B.V.

Kuipersweg 9

3449 JA Woerden

Pays-Bas.

Fabricant responsable de la libération des lots:

LelyPharma B.V.

Zuiveringsweg 42

8243 PZ Lelystad

Pays-Bas

Représentants locaux et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés:

VIRBAC BELGIUM NV

Esperantolaan 4

BE-3001 Leuven

Tél/Tel : +32-(0)16 387 260

17. Autres informations